



## Comité de Vendée de Tir à l'Arc

### CAHIER DES CHARGES - 2024

#### Championnat Départemental Tir Beursault Jeunes et Adultes

Tout organisateur désirant réaliser le championnat départemental Beursault, jeunes et adultes, devra suivre scrupuleusement ce cahier des charges établi par le Comité de Vendée, dans le respect de la réglementation de la FFTA. Pas de qualification demandée pour la participation au championnat.

Le Comité de Vendée s'engage à :

- Verser une subvention de 150,00 €
- Fournir les récompenses
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités kilométriques de l'arbitre responsable

De son côté, l'organisateur s'engage à :

- Rédiger le mandat et le soumettre à l'arbitre responsable ainsi qu'au Comité de Vendée
- Inscrire le championnat au calendrier Fédéral de la FFTA
- Adresser le mandat à tous les clubs de Vendée, au Comité Départemental ainsi qu'à l'enregistrer sur le site de la FFTA
- Fixer le prix des engagements qui ne devra pas dépasser la moyenne des tarifs des compétitions Beursault de la Région des Pays de Loire de l'année en cours
- Inviter la presse locale
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités des arbitres désignés (à l'exception de l'arbitre responsable), ainsi qu'à fournir à tous les arbitres un repas chaud
- Etablir les feuilles de marque, gérer le greffe
- Mettre à disposition des cibles pour l'échauffement
- Respecter le bon déroulement du championnat en se basant sur le mandat
- Dans le cas de deux tirs sur la journée, le classement s'effectue sur le premier tir réalisé
- Adresser les résultats à la FFTA, au Comité Régional des Pays de la Loire et au Comité de Vendée pour mise en ligne
- Ouvrir, s'il le souhaite, aux archers hors département, priorité donnée aux archers de Vendée. Dans ce cas, l'organisateur est tenu de réaliser deux classements pour la remise des récompenses

Ce championnat ne peut en aucun cas être le support du championnat régional